

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 V254** Vœu relatif aux manquements profonds de la procédure Parcoursup

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'éducation comme la pierre angulaire de tout projet émancipateur et socle d'une République de l'égalité ;

Considérant que les dépenses par étudiant·e engagées par l'Etat ont subi une baisse continue depuis quasiment une décennie. Depuis 2013, l'université publique est particulièrement touchée, alors que les dépenses qui lui sont consacrées sont déjà inférieures d'un tiers par rapport aux autres formations publiques (prépas ou BTS) ;

Considérant que cette baisse est notamment due à un accroissement des effectifs étudiants, qui ont augmenté de plus de 10 % sur cette période dans les universités, contre 6 % dans les autres formations ;

Considérant que face à l'augmentation de la démographie étudiante, la réponse du gouvernement est de fermer les voies d'accès en instaurant la sélection de fait à l'entrée à l'université et en renforçant la sélectivité des filières universitaires, et de mettre en place, avec la plateforme Parcoursup, un système de concurrence entre lycéen.ne.s, exacerbant l'angoisse et mettant en péril l'avenir d'une part conséquente de la jeunesse ;

Considérant, alors que se déroule le Baccalauréat, dont une des épreuves consiste en un grand oral sur l'orientation des futurs bachelier·es, que, au 8 juin, 124 000 élèves n'ont toujours pas reçu d'affectation et déjà 3 765 jeunes ont quitté la plateforme sans affectation, notamment à Paris ;

Considérant que chaque université et, en son sein, que chaque cursus a mis au point son propre système de gestion des flux de candidatures dont les critères peuvent différer grandement et manquent de transparence, aboutissant à des changements de classement imprévisibles et opaques, rendant impossible pour le personnel éducatif des lycées comme des établissements d'enseignement supérieur d'expliquer cette complexité de critères aux élèves et donc leur justification. Dès lors, loin d'un accès à l'université publique fondée sur un principe d'universalité, la majorité des bachelier·es se retrouve soumis à une véritable loterie.

Considérant qu'avec Parcoursup, chaque lycéen·ne se plie à une forme de bizutage institutionnel organisé, qui dépasse la seule construction d'un projet d'orientation, mais lui impose un rapport à l'avenir nécessairement fondé sur l'attente, l'incertitude et la comparaison à autrui défini comme l'ennemi à abattre puisqu'il risque de jeter une ombre sur son propre projet personnel ;

Considérant que ce type d'injustices, produites au nom de la « méritocratie », contiennent en germe une crise du lien social. Elles abîment les processus de reconnaissance sociale en précarisant des dizaines de milliers de jeunes et en leur déniaient le droit aux études. ;

Aussi sur proposition de Carine Petit et des élu·e·s Génération·s, de Raphaëlle Rémy-Leleu, Fatoumata Koné et des élu·e·s du groupe Écologiste, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Maire de Paris :

- Interpelle Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Madame Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
  - Pour la suppression de Parcoursup dont les dysfonctionnements manifestes vont à l'encontre du droit aux études, et notamment universitaires pour les bachelier·es ;
  - De le remplacer par un système à même d'assurer à tous les jeunes une orientation juste et respectueuse de leurs aspirations à l'émancipation et à la réussite dans l'enseignement supérieur et de favoriser la mixité sociale et scolaire des établissements d'enseignement supérieur ;
  - De demander une étude au rectorat de paris sur le taux de satisfaction des élèves issus des établissements privés et publics
  - De renforcer dans les lycées généraux, technologiques et professionnels les moyens pour l'accompagnement à l'orientation par des personnels formés dans ce but;

- De planifier un renforcement conséquent des moyens dans l'enseignement supérieur et les recrutements pour réaliser les objectifs d'un réel service public républicain de l'enseignement supérieur.